

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM
(PERSONNE MAJEURE)
-- PIECES A FOURNIR --**

**Toute demande doit être déposée par son demandeur à l'officier d'état civil
de la mairie de résidence ou de naissance.**

Les demandes transmises par courrier, télécopie, mail ou par une tierce personne seront refusées.

Il est conseillé de joindre tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de votre intérêt légitime au
changement de prénom(s) sollicité.

Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de votre demande sur papier libre.

A fournir obligatoirement :

- Pièce d'identité du demandeur en cours de validité
- Justificatif de domicile récent
- Livret(s) de famille

Acte d'état civil devant être mis à jour :

- Copie intégrale originale de l'acte de mariage du demandeur
- Copie intégrale originale de l'acte de naissance du conjoint ou du partenaire de PACS
- Copie(s) intégrale(s) originale(s) de l'/des acte(s) de naissance du/des enfant(s)

Selon la nationalité du demandeur

Demandeur de nationalité française, ayant un acte de naissance dressé ou transcrit en France :

- Copie intégrale originale de l'acte de naissance du demandeur datant de moins de 3 mois

Demandeur de nationalité française, ne disposant pas d'un acte de naissance dressé ou transcrit en France :

- Copie intégrale originale de l'acte de naissance étranger du demandeur datant de moins de 6 mois, le cas échéant traduit par un traducteur assermenté et légalisé ou revêtu de l'apostille préalablement

Demandeur ayant la double nationalité :

- Pièce d'identité correspondante à chacune des nationalités du demandeur

Demandeur de nationalité étrangère :

- Pièce d'identité étrangère du demandeur en cours de validité
- Copie intégrale originale de l'acte de naissance étranger du demandeur datant de moins de 6 mois, le cas échéant traduit par un traducteur assermenté et légalisé ou revêtu de l'apostille préalablement
- Certificat de coutume précisant le contenu de ma loi personnelle en matière de changement de prénom, le cas échéant traduit par un traducteur assermenté (non nécessaire pour les réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection subsidiaire)

Si le demandeur est actuellement hébergé par un tiers :

- Justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante
- Attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant, indiquant que la résidence du demandeur, se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement)

Si une autre demande de changement de prénom a déjà été formulée :

- La décision rendue

Pour justifier l'intérêt légitime de la demande :

En fonction de la demande, à titre indicatif et non cumulatif, ces pièces peuvent être relatives à :

- L'enfance ou la scolarité de l'intéressé : certificat d'accouchement, bracelet de naissance, copie du carnet de santé...
- Sa vie professionnelle : contrat de travail, attestations de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité)...
- Sa vie personnelle (familiale, amicale, loisirs) : attestations de proches (accompagnées d'une pièce d'identité)...
- Sa vie administrative : copie de pièces d'identités anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition ou de non-imposition...

Si le demandeur est placé sous tutelle :

La demande de changement de prénom doit être signée et remise par le représentant légal en présence du demandeur

- Pièce d'identité de son représentant légal
- Copie de la décision du juge des tutelles ou de la cour d'appel

